

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

RÉUNION PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 17H45'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 septembre 2018 ouverte. Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Je vous remercie d'excuser MM. GILLON et LEMMENS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Personne n'est à excuser.

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Mmes MATHELOT-COLLETTE, MAUS et FLAGOTHIER sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, un courrier de Liège Europe Métropole relatif au Schéma provincial de développement territorial et aux projets pour un territoire en régénération.

Je vous informe qu'une permanence sera organisée, au Greffe provincial, le 14 octobre prochain à partir de 15h00, afin de collationner les informations relatives aux élections provinciales. Vous êtes, bien entendu, les bienvenus si vous le souhaitez.

Enfin, je vous informe, c'est une tradition, qu'à l'issue de notre séance, un verre de l'amitié sera offert, dans la Salle des Pas Perdus, à l'occasion de la dernière réunion du Conseil avant les élections du 14 octobre.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 17-18/462 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Volte-Face », et des associations de fait « Compagnie MAM », « Les Tréteaux de Viosaz » et « Compagnie Séraphin ».

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 17-18/462).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre première Commission vous propose de l'adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/463 : PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 5 octobre 2018.

Document 17-18/464 : NEOMANSIO : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 septembre 2018.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 17-18/463, 17-08/464) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 2^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 19 septembre afin d'examiner le document 17-18/463 relatif à PUBLIFIN et son assemblée générale extraordinaire.

Son délégué a expliqué le pourquoi du comment de la scission entre RESA et PUBLIFIN. Un Commissaire a demandé la raison de cette scission.

Il lui a été répondu qu'un Arrêté du Gouvernement Wallon l'impose.

Un deuxième Commissaire a posé diverses questions.

Est-ce que dans la nouvelle structure de RESA, celle-ci bénéficiera des mêmes services du groupe ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

On lui a répondu que non, cela va changer parce que RESA doit être une intercommunale pure de financement et doit avoir son personnel propre. RESA doit être le plus autonome possible. En attendant, les activités VOO et RESA fonctionnent toujours. RESA, NETHYS et PUBLIFIN ont des conventions qui permettront de fonctionner provisoirement.

RESA va devoir engager, acheter des licences pour la création des services de support, quel en sera le coût ? 8 millions par an pour RESA.

Les 8 millions pris en charge seront-ils en dépenses admissibles ? Il lui est répondu que oui.

Ce même Commissaire ajoute que donc, les dividendes seront diminués et par conséquent, les actionnaires et les communes ainsi que les consommateurs vont être pénalisés et donc qu'il n'y a aucune raison d'accepter cette scission.

En effet, il y a une perte de dividende et les tarifs seront plus chers pour les consommateurs.

Une autre question, qu'en est-il au point de vue de l'emploi ? Le délégué répond qu'il y aura une augmentation du volume d'emploi.

Quand la scission sera-t-elle effective ? Sur le plan comptable, la prise d'effet de cette scission est fixée au 1^{er} janvier 2019.

La Commission a voté par 7 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

La Commission a aussi analysé le document 17-18/464 relatif à NEOMANSIO et son assemblée générale fixée au 26 septembre.

Après une brève explication du rapport par le délégué de NEOMANSIO, un commissaire demande quand les travaux du nouveau centre funéraire situé à Neufchâteau vont commencer et vers quelle date il ouvrira.

Il lui est répondu que le 5 octobre prochain, la première pierre sera déposée et qu'il faut compter 2 ans de travaux.

La Commission a voté avec 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Chers Collègues, nous discutons de la Xième Assemblée Générale extraordinaire de PUBLIFIN et trop d'interrogations, d'inquiétude et de colère continuent à s'exprimer. Pourquoi ?

Son soumis au voter la reprise par PUBLIFIN de RESA à FINANPART et des modifications statutaires y liées mais toujours pas d'article statutaire qui organise la présence d'une représentation syndicale dans les conseils d'administration.

C'est ce que le PTB demande depuis longtemps et c'est ce qui est recommandé par la Commission d'enquête du Parlement wallon.

La CGSP présente aujourd'hui s'inquiète, à juste titre, du statut qui sera réservé au travailleur dans la future intercommunale RESA.

Dans la délibération soumise au vote, on parle du transfert du personnel de NETHYS et de PUBLIFIN vers RESA comme d'une prochaine étape suite à sa transformation en société de droit public. On parle, je cite « de personnel en nombre suffisant », sans garantie supplémentaire et surtout sans avoir associé les délégations syndicales.

Comment est-ce possible ? Autant dire que les travailleurs qui n'ont pas oublié les interventions de Stéphane MOREAU insultant les délégations syndicales ne sont pas rassurés.

Aujourd'hui, l'organigramme de RESA est flou. Tous ceux qui sont rentrés après 2000 à l'ALE à l'époque ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés et s'ils seront nommés un jour

Deuxième raison d'inquiétude et de colère, c'est la plomberie qui s'organise chez NETHYDS et sur laquelle les conseils provincial et communaux n'ont pas été consultés. Avec la mise en place de NEWCO 1 et NEWCO 2, on est à nouveau en train d'organiser plusieurs couches de lasagne et d'opacité qui l'accompagne.

Enfin, même si on peut se réjouir que RESA va redevenir une société de droit public, la présence du même management dans les entreprises et filiales de PUBLIFIN et NETHYS restent très inquiétants.

Les pratiques managériales libérales qui ont conduit aux pratiques d'enrichissement personnel scandaleuse persiste avec un Stéphane MOREAU et d'autres dirigeants de la même veine plus présents que jamais.

Le PTB duit à tous ceux qui veulent mettre en bourse NETHYS ou l'une de ses filiales de l'en aller et de laisser prospérer enfin une véritable initiative publique industrielle avec un contrôle citoyen renforcé, avec des usagers et des syndicats dans les Conseils d'administration et avec la volonté d'abord et avant tout de rendre des services publics au public et des services publics de qualité et accessibles.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

C'est un dossier complexe, c'est un dossier complexe, ce n'est pas la première assemblée générale, ce ne sera sûrement pas la dernière.

RESA qui devient indépendant, c'est une application du décret. Nous mettons en œuvre au sein du groupe le décret pour veiller à l'autonomisation de RESA.

Alors nous allons voter pour... Le groupe ECOLO estime en tout cas que le respect du décret qui a été discuté au Parlement a fait l'objet d'un certain nombre de négociations doit être mis en œuvre.

Cette question ne se discute pas. La question la plus importante c'est comment on va le faire ?

Alors il y a des inquiétudes qui se lèvent, elles sont tout à fait légitime. Je sais qu'un groupe de travail a été constitué afin d'accompagner toutes les mesures qui vont être prises afin d'accueillir le la meilleure manière qui soit le personnel au sein de RESA.

Je pense que le Conseil d'Administration actuel et futur de PUBLIFIN et de RESA seront et devront être attentifs évidemment parce que dans ce dossier qui pèse consciemment et inconsciemment par un passé très très lourd doit être absolument, je dirais, traité de la manière la plus douce qui soit et en respectant les personnes qui travaillent au sein de cette entreprise.

Le décret offre la possibilité de créer des filiales. C'est une nouvelle jarre de Pandore que va-t-on faire de ces filiales, je pense qu'il faudra aussi y être attentif... Rapatrier en quelque sorte le personnel statutaire au sein de RESA, je le dis, ça doit être fait en parfaite concertation avec les délégations syndicales et je pense en tout cas que c'est l'ambition de procéder de la sorte et c'est très heureux.

Par contre, le groupe ECOLO a une crainte c'est qu'à l'instar de PUBLIFIN qui est devenu une coquille vide, RESA pourrait devenir une coquille vide à terme pour le personnel statutaire qui serait là en cas d'extinction et les filiales deviendraient des filiales opérationnelles et on remettrait en œuvre la contractualisation de la fonction publique avec tous ses aléas.

Concernant les dividendes et le prix de l'électricité demain... Bien malin celui qui pourra dire demain ou dans 5 ou dans 10 ans comment sera le marché, ce que la CWAPE va décider, je sais qu'il y a des périodes de trois ans qui sont déterminées, il y a des dépenses admissibles, d'autres qui ne le sont pas, je pense que les choses ne seront pas figées.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

L'emploi est crucial. Le développement économique industriel public liégeois est essentiel pour nous en temps qu'écologiste et je sais qu'il l'est pour d'autres dans les formations politiques qui siègent au sein de cette assemblée. Quoi qu'il y a des divergences parfois sur le comment et sur les objectifs, ça c'est évident.

Mais en tout cas, je pense que nous avons un objectif commun c'est de, non pas sauver, mais de préserver et de redévelopper ce groupe public économique où le citoyen et les pouvoirs publics ont énormément investis.

Il y a aussi la difficulté de l'architecture. On le sait.

Les lasagnes ont causé un certain nombre de préjudices, ont empêché un contrôle efficient par les mandataires publics. Le décret gouvernance est venu, je dirais, remettre un peu de balises dans ce domaine assez complexe par contre, vous lisez la presse comme moi, vous vous rendez compte que recréer une nouvelle structure telle que NEWCO1 et NEWCO 2 n'est pas de nature, me semble-t-il, à rassurer.

En tout cas, je le redis, nous votons favorablement aux points qui sont développés dans l'ordre du jour de cette AG parce que nous voulons un avenir pour RESA. Nous le voulons le plus harmonieux et le plus paisible mais là où nous serons nous serons évidemment vigilants comme d'autres, je le sais, le problème, c'est sur le comment afin que le groupe puisse se développer, se redéployer en respectant l'investissement public et ses travailleurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de Groupe. Monsieur le Député-Président MOTTARD, vous souhaitez prendre la parole ?

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc).- Oui, Monsieur le Président.

Moi, je voulais simplement faire quelques réflexions. Nous sommes dans cette assemblée des légalistes, donc quelle que soit notre opinion sur décret, nous allons évidemment le mettre en route. Qui plus est, le décret va toucher l'institution provinciale dans ces deux intercommunales que sont Publifin et la SPI et j'ai envie de dire que je me réjouis de l'adhésion la plus large possible au vote des modifications qui nous sont proposées.

Il est clair que la mise en place de RESA va prendre du temps. Il est clair que la revendication du personnel de disposer d'un organigramme me semble tout à fait légitime et que l'emploi demeure la préoccupation première du Collège et d'une manière plus générale je pense, de ce Conseil.

Nous avons tout à l'heure, avec ma collègue Katty FIRQUET et toi-même, Claudy, reçu la délégation CGSP dans laquelle nous avons rappelé cette préoccupation sur l'emploi et un exemple qui est significatif c'est la mobilisation qui s'est faite ici à Liège de ne pas suivre la piste de fusion avec ORES qui un moment était sur la table de certains lieux de décisions et principalement, évidemment, ailleurs qu'à Liège.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Et donc, croyez bien que nous serons attentifs et j'ai envie de dire au groupe PTB que la délégation syndicale, en sortant de notre entretien, se réjouissait du climat d'écoute, se réjouissait de la préoccupation de l'actionnaire majoritaire, la Province, sur l'emploi et que c'est effectivement cette mue qui doit réussir.

Nous savons, et Marc HODY vient de le rappeler, que d'autres dossiers sont toujours sur la table de différentes instances mais que, aujourd'hui, je souhaitais évidemment rappeler ces quelques éléments.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Nous allons donc directement procéder à un vote distinct des conclusions de la deuxième Commission :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/463 « PUBLIFIN : Assemblée générale extraordinaire fixée au 5 octobre 2018 » ?

Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne le document 17-18/464 « NEOMANSIO : Assemblée générale extraordinaire fixée au 26 septembre 2018 » ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/465 : Budget provincial 2018 – 3^{ème} série de modification.

M. LE PRESIDENT. – Point 5 de l'ordre du jour (document 17-18/465).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/466 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2018 – 4^{ème} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 17-18/466).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB +.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/467 : Avis à donner sur le budget 2016 de la Mosquée Sultan Ahmet de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 17-18/467).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 17-18/468 : Marché public de services – Site de Bavière – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'évacuation et au traitement de terres polluées – Construction d'un Pôle des Savoirs et d'une Pépinière d'Entreprise.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 17-18/468).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission a soulevé une remarque. J'invite le rapporteur, M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MESTREZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Il nous est exposé que malgré les analyses préalables, notamment de la Région Wallonne concernant la pollution, au moment où il a été question de traiter les terres, l'entreprise a découvert du, ou plutôt des PCB.

Il n'y a de normes, ni en Belgique ni en Europe, de normes minimales, dès qu'il y a PCB, il faut traiter.

Cela va être très coûteux, on est à près de 800.000 € TVA comprise, et donc, il a paru préférable de relancer un marché pour le traitement des terres plutôt que de procéder par avenants successifs.

La question d'un Commissaire consiste à savoir si cela aurait comme effet de retarder les travaux ? La réponse est non parce que les terres ont pu être stockées sur le côté et que les travaux pourront continuer comme prévu initialement.

Votre quatrième Commission s'est prononcée par 5 voix pour et 4 abstentions.

Merci.

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2018

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Je dois vous rappeler qu'avant de partir, il est impératif que chacun signe aujourd'hui les annexes 18bis relatives aux déclarations d'absences de conflit d'intérêts en matière de marchés publics dans le cas qui nous concerne.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour et la dernière de la législature.

Voilà, moi à titre personnel je voulais simplement vous remercier toutes et tous pour l'efficacité des débats, l'ambiance qui a régné au sein du Conseil provincial. Je n'ai pas demandé le nombre de Conseillers provinciaux sortants qui se représentent. A ceux-là je leur souhaite évidemment bonne chance le 14 octobre et pour les autres, et bien bonne vie dans d'autres secteurs d'activités, que ce soit au Conseil communal ou ailleurs mais sachez en tous les cas que moi, de mon côté, j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous pendant ces 6 années et je vous en remercie.

(Applaudissements)

Je vous invite à présent à prendre le verre de l'amitié dans la Salle des Pas Perdus.

La réunion publique est levée à 18H05'.